

# CITÉ DES ÉTUDIANTS Prise de conscience des défaillances en matière de sécurité.

## Plus jamais 1200 fêtards ensemble

SANTI TEROL

La Cité des étudiants, à Neuchâtel, n'accueillera plus jamais 1200 noceurs (voire plus) en même temps lors de soirées festives! C'est une décision que vient de prendre le Service de salubrité et prévention incendie (SSPI) de la ville de Neuchâtel.

Pointée du doigt, cette instance a pris conscience du grand n'importe quoi qui avait régné, le 29 octobre dernier, lors de la Mexican Death Party, en termes (de manquements) de sécurité. Des meutes de jeunes étaient restées coincées durant des dizaines de minutes dans les escaliers menant à la salle de fête; avec perte de connaissance dans au moins un cas (nos éditions des 31 octobre et 5 novembre).

Le peu d'expérience, voire la désinvolture avec laquelle a réagi l'organisation (trois jeunes gens réunis sous l'appellation Népal's Events) après la manifestation, ont apparemment suffisamment alarmé le SSPI (et nombre d'autres services concernés de près ou de loin) pour qu'il réagisse prestement. La restriction de la capacité des salles de la Cité des étudiants doit prendre effet dès ce prochain mois de décembre.

A ce stade, le SSPI n'a pas encore fixé la contenance exacte de la grande salle de la Cité des étudiants. Pour établir ce chiffre, il faudra tenir compte d'un critère oublié jusqu'à ce jour: la capacité des voies d'évacuation!

Il s'agit là d'une première décision urgente. D'autres suivront peut-être, puisque le comman-



La capacité de la grande salle de la Cité des étudiants va être revue à la baisse après une analyse détaillée de la situation. NÉPAL'S EVENTS-SP

dement des services de sécurité de la Ville doit auditionner la semaine prochaine tant les organisateurs de la fête que l'entreprise chargée de la sécurité ce soir-là.

### Nuits à risque suspendues

Jusqu'ici, la capacité maximale de celle qui s'appelait il y a peu encore la Cité universitaire (ou Cité U) était fixée à 600 places si la salle contenait du mobilier (tables et chaises pour un match au loto, par exemple) et 1200 places dans le cas contraire, indique le chef du SSPI. «La vitesse d'évacuation de la Cité des étudiants n'avait pas été prise en compte jusqu'ici pour le calcul de capacité de la salle. Car cela ne figurait pas dans les normes dans les années 2000. Désormais, nous allons nous montrer plus restrictifs», assure Eric Leuba. Gestionnaire de la Cité, la société Alfen est aussi prête à s'adapter: «Nous attendons le rapport que le SSPI doit remettre à la commission de ges-

tion (réd: représentant de l'Etat, propriétaire de l'immeuble) pour prendre les mesures nécessaires. Mais nous avons déjà pris la décision de suspendre l'organisation de soirées à risque ou grandes soirées», anticipe Ismaël Gensollen, président d'Alfen.

Le SSPI précise que des «additifs» aux normes de protection de l'association des établissements cantonaux d'assurance incendie (la bible des polices du feu) entreront en vigueur dès 2017. Ces dispositions tendent à éviter le croisement des personnes (flux dans un seul sens) et suggèrent des contrôles renforcés à l'extérieur, avec comptage des personnes. De son côté, le SSPI mettra sur pied une cellule qui visitera les éléments techniques de toutes les grandes manifestations. «Elles ne pourront pas ouvrir les portes tant que l'organe de contrôle n'aura pas donné son autorisation, comme c'est déjà le cas à Festi'neuch ou aux patinoires», souligne Eric Leuba. ◊

## «En fonction des événements»

Les parages des sorties de secours ne sont pas des «no man's land». «Ils doivent être libres en fonction des événements» qui se déroulent à l'endroit concerné, explique Eric Leuba. Le reste du temps, ces zones peuvent donc accueillir, par exemple, des places de parc, conçoit le chef du SSPI, en refusant que de tels espaces devraient rester libres de toute entrave 24h/24. Dans les faits, deux des sorties de secours de la Cité des étudiants (photos Marchon) posent problème. L'exploitant des lieux, la société Alfen, aurait admis qu'il a commis une erreur en plaçant des bacs à fleurs devant l'une d'elles. Ils devraient rapidement disparaître de là, selon le SSPI. Leur présence à cet endroit, explique la présidente de la commission de gestion de la Cité des étudiants (CGCE), visait à préserver (du parking sauvage) un passage pour les fauteuils roulants. Ou quand le remède

peut s'avérer pire que le mal...

Quant aux places de parc qui sont directement sous une autre des sorties d'urgence, elles ont été gracieusement mises à disposition par l'Etat de Neuchâtel à la société Compas Group, qui exploite les cuisines du complexe universitaire. Aucune voiture n'était stationnée là, le soir de la Mexican Death Party, ni lors d'autres événements, affirment tant le SSPI, la CGCE qu'Alfen (société qui loue les salles). Mais personne n'a vérifié la chose. Selon leurs informations, ce sont les cuisiniers de Compas qui s'y parquent, mais en journée uniquement. Cependant, aucun des trois intervenants ne sait comment Compas Group dispose de ces places de parc. Il convient de rester circonspect, d'autant qu'une voiture peut aussi tomber en panne, même sur une place de parc. La CGCE attend un rapport du SSPI pour prendre les dispositions nécessaires. ◊



«La vitesse d'évacuation n'avait pas été prise en compte.»

ÉRIC LEUBA CHEF DU SSPI

## MÉMENTO

### CERNIER

**Expo et conférence sur la nuit.** Le Mycorama accueille jusqu'au 25 novembre «Comme si le ciel embrassait doucement la terre. Nuit noire-Nuit lumineuse», une expo itinérante sur la nuit dans les religions et la vie civile. Dans le cadre de cette expo, la commission énergie et le Conseil communal de Val-de-Ruz organisent mercredi à 20h une conférence-débat pour une extension de l'éclairage public la nuit dans la commune.

### VILARS ET NEUCHÂTEL

**Concert.** L'ensemble vocal EVelles, sans le cœur mixte de La Côte-Engollon, présente son concert-spectacle «Poo-Poo-Pee-Dool!», ce soir à 20h à l'ancien collège de Vilars. Et demain à 17h, au Lycéum Club, à Neuchâtel.

**NEUCHÂTEL** Le jury du Prix de la citoyenneté a d'une seule voix salué L'Amar et un autre lauréat.

## Une distinction unanime qui pourtant divise

Comme mentionné dans notre édition d'hier, les partis de droite n'ont pas cautionné l'un des lauréats du Prix de la citoyenneté de la Ville de Neuchâtel. «Cette fois y'en AMAR're!», tiritait dans un communiqué le Parti libéral-radical (PLR), en référence à l'association L'Amar (Lieu autogéré multiculturel d'accueil et de rencontres). «Prix de la citoyenneté = Exemplarité: pas pour la Ville», estimait pour sa part le Parti démocrate-chrétien (PDC).

Présidente du Conseil général, la libérale-radical Amélie Blohm Gueissaz n'a d'ailleurs pas assisté jeudi soir à la remise du prix. «La vice-présidente (réd: la socialiste Anne-Françoise Loup) y était», précise celle qui

se montre «plutôt réticente» par rapport au choix de distinguer L'Amar.

### PLR «abasourdi»

Le PLR, qui avait déjà réagi de manière critique à l'installation pour l'hiver de l'association dans des locaux à La Coudre (notre édition du 12 novembre), se dit désormais «abasourdi». «Une association pour l'accueil de petits enfants avait demandé d'aller dans ces locaux il y a deux ans. La Ville leur avait répondu qu'ils allaient être détruits et que de toute façon ils ne louaient pas», avance Georges Alain Schaller, président du PLR de la ville.

Pour sa part, le PDC estime que L'Amar «a montré une facette de la citoyenneté qui ne rime pas



Les locaux de la Ville à La Coudre, où L'Amar passe l'hiver. SP

avec exemplarité. A moins que la récompense soit allée à cette association pour avoir fait œuvre de citoyenneté en rappelant à l'exécutif de la Ville qu'il existe de nombreux

bâtiments inoccupés, donc disponibles, sur le territoire communal.»

### «Nous avons fait nos preuves»

Du côté de L'Amar, Louise Wehrli lie ces réactions à la période électorale. Certes, «ce n'est pas du goût de tout le monde», l'association dont elle est l'un des membres fondateurs ayant dans un premier temps occupé illégalement un bâtiment de la Ville rue de la Main. Mais, ce Prix de la citoyenneté, «c'est surtout grâce aux activités que nous avons organisées depuis et dont le succès a montré le bien-fondé. Depuis avril, nous avons fait nos preuves. Ce prix est une manière de nous encourager.»

Thomas Facchinetti, président du Conseil communal, explique que ce dernier «a décidé de suivre la proposition unanime d'un jury indépendant. Il s'agit de prendre un peu de hauteur et de tenir compte du contexte dramatique» de la migration. Par ailleurs, l'engagement de jeunes a été salué, au travers de L'Amar comme de l'autre association récompensée.

Le jury du Prix de la citoyenneté est présidé par le journaliste François Jeannet. Les autres membres sont Marie-France Vacheron, responsable de l'association neuchâteloise des services bénévoles, Christine Perrin, du Parlement des jeunes, Nathalie Ljuslin, coordinatrice de l'association Recif et Ellen Hertz, pour l'Université. ◊ FME